

17 jan 2003 -16:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 17 janvier 2003](#)

Charge administrative des entreprises adjudicataires de marchés publics allégée

Sur proposition de M. Didiers Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) tendant à alléger la charge administrative des entreprises adjudicataires de marchés publics.

Sur proposition de M. Didiers Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) tendant à alléger la charge administrative des entreprises adjudicataires de marchés publics.

Jusqu'à présent ces entreprises créancières de l'Etat devaient introduire leurs factures dûment certifiées et signées en trois exemplaires. Des dérogations pouvaient être accordées par l'administration de la Trésorerie mais sous certaines conditions. Le projet (**) tend à supprimer ces formalités devenues superflues et désuètes. Il contribue ainsi à la simplification administrative de la vie des entreprises.(*) modifiant l'arrêté royal du 10 décembre 1868.(**) qui entrera en vigueur le 1er jour du deuxième mois qui suivra la publication au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>